



Tabagisme dans la fonction publique

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 14 décembre 2001

Je fais partie de ces gens qui n'apprécient pas que d'autres fument en rond tranquillement dans leur entourage immédiat. Je travaille pour une collectivité qui n'a jamais rien fait pour l'application de la loi. Au début, des panonceaux mentionnant la loi ont été apposés un peu partout. Petit à petit, ils se sont tous décollés sans aucune réaction de la part de ceux qui sont chargés de veiller à l'application de la loi. Mon employeur, maire et député ayant lui-même voté la loi n'agit pas pour qu'elle soit appliquée. Comme il est non-fumeur et qu'il a une certaine autorité, tout le monde se garde bien de l'enfumer, moyennant quoi il s'occupe d'autre chose.

Je l'ai sollicité moult fois, verbalement comme par écrit avec copie au médecin du travail. Sans succès. Les hiérarques administratifs sont fermement opposés à l'application de la loi. L'un d'eux m'a dit de me mettre dans la tête que la loi ne serait jamais appliquée ici. Cela me semble scandaleux. Nous recevons un public nombreux à qui on inflige également d'être enfumé. Comme j'ai beaucoup protesté, on me laisse tranquille. On m'a accordé un bureau où je suis seule, donc non enfumée. Mais d'autres, moins pugnaces, continuent de souffrir.

Je suis sortie traumatisée de la lutte que j'ai dû mener. Trois ans de traitements médicaux et une dépression suite aux effets du tabac des autres sur mon organisme et à la réaction de ma hiérarchie à mon égard. J'appréhende de devoir me rendre dans certains services très enfumés car je sais que je serai malade au cours des heures suivantes. Le règlement n'est pas respecté dans la cantine où nous déjeunons le midi, une partie servant de cafétéria, ce sans aucun extracteur d'air bien sûr... Je connais deux antennes de quartier destinées à un service public de proximité dans lesquelles on pénètre à travers un brouillard tabagique. Les restaurants de la ville ne respectent pas la loi sans aucunement être inquiétés.

Que faire ? J'en ai assez de faire face aux quolibets qui me sont adressés quand je proteste. Il est très mal vu de réagir. J'ai à une époque déclaré que j'allais me tourner vers le tribunal, cela m'a valu un changement de service ! déguisé en promotion... Mais avec du chantage à la clé. Et quand on ne veut pas perdre son boulot, on est obligé de se taire.

Connaissez-vous des endroits où une lutte réussie a été menée ? A votre connaissance, des maires ont-ils été tenus de faire appliquer la loi ? Où puis-je trouver des traces de jurisprudence ?

Merci pour les renseignements que vous pourrez me communiquer. Cela fait du bien de savoir que d'autres protestent aussi. Cela m'évite de retomber dans le brouillard du cafard.

Cordialement Pascale R

Réponse :

Bien sûr, vous n'êtes pas toute seule à lutter contre le laxisme coupable, la lâcheté et l'indifférence ! 7 Français sur 10 sont non-fumeurs. 7 Français sur 10 se disent incommodés par la fumée des autres et parmi eux 1 fumeur sur 2, ce

qui sous-entend que 1 non-fumeur sur 4 n'est pas incommodé par la fumée des autres.

Voilà une des explications au phénomène d'indifférence que vous avez constaté : Puisque de nombreux non-fumeurs ne se disent pas gênés dans une ambiance enfumée, il est logique d'envisager que les autres manifestent une volonté d'amplifier une gêne qui en réalité ne doit pas être importante. Commencez à parcourir les quelques documents joints et, s'il vous semble vous reconnaître dans le combat que DNF mène, reprenons cette conversation plus tard.

Merci pour la confiance que vous nous avez témoignée et à bientôt.